129533 - Son mari l'ayant répudiée, son ex-beau père reste-t-il son mahram (homme avec lequel une femme non apparentée à lui peut rester en intimité)?

question

J'ai épousé une femme et elle est restée auprès de moi pendant une période. Ensuite, je l'ai répudiée et elle s'est mariée avec un autre homme. Elle demande s'il lui est permis de rencontrer mon père pour le saluer.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

«La rencontre ne fait l'objet d'aucun inconvénientcar Allah a dit: les femmes de vos fils nés de vos reins. (Coran,4:23). Cette femme fait parti de celles visées dans le verset, fût-elle répudiée par le fils car elle reste une mahram pour le père de son ex-mari. L'interdiction de s'unir dans le cadre du mariage (qu'implique le statut de mahram)est pérenne. Le Très-haut dit:Et n'épousez pas les femmes que vos pères ont épousées. (Coran,4:22). Quand un père répudie une femme celle-ci est interdite de mariage avec ses fils. De mêmes, les anciennes épouses des fils ne peuvent se marier avec leurs pères.»